



*279 chemin des coings 05150 ROSANS*

Tél. 04.92.65.35.17 Port. 06 70 10 69 99 (Nadège) 06.83.36.87.47 (Jocelyne)

06.81.81.15.46 (Mathias)

E-MAIL l-opale@orange.fr Site [http// camping-des-rosieres.com](http://camping-des-rosieres.com)

## **CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT A L ANNEE**

### **MOBIL-HOME**

#### **- ANNEE 2024 -**

Les emplacements loués sont d'une surface de 150 M2, délimités par des haies végétales. Ils sont équipés d'une alimentation en eau potable (hors gel) du réseau communal, ainsi que d'une évacuation en eaux usées. Une permanence pour le camping est effective pour les périodes d'ouverture du 01 mai au 30 septembre.

Chaque emplacement est alimenté par une ligne électrique d'une puissance de 16 A et d'un compteur individuel (la consommation étant relevée et réglée annuellement).

Un forfait de consommation d'eau est établi à 90 €, (l'arrosage de l'espace herbeux étant interdit).

Le forfait à l'année pour la taxe de séjour s'élève à 50 € pour la famille.

Le raccordement en eau, électricité et évacuation des eaux usées ainsi que le calage du locatif peuvent être effectués par le propriétaire (sous sa responsabilité) ou par nos soins :

#### ➤ Raccordement:

Fourniture des matériaux et main d'œuvre pour un montant de 400 €

#### ➤ Calage :

Main d'œuvre pour un montant de 700 € (l'achat des chandelles étant à la charge du propriétaire)

**Le contrat de location à l'année comprend :**

\* L'accès à l'emplacement à tout moment (une plaquette magnétique sera délivrée pour l'ouverture automatique de la barrière).

\* L'entretien de l'emplacement (tonte de l'herbe) ainsi que des arbustes et arbres. Tout emplacement non libre d'accès pour le passage de la tondeuse devra être entretenu par le locataire.

Toute plantation ne pourra être autorisée qu'après accord avec la direction.

\* L'accès gratuit aux différentes structures sur le camping (aires de jeux, piscine, soirées dansantes et animation diverse).

\* Les prestations offertes, prêt de livres, jeux de société, et tarifs préférentiels pour certaines activités

Le tarif de location pour l'année est fixé à 2 100,00 € comprenant le forfait eau de 90 € et celui de la taxe de séjour de 50 €. Le montant de celui-ci est révisable toutes les années. Un chèque de caution de 800€ sera demandé et encaissé lors de la signature.

Le paiement de l'emplacement se fera par virement mensuel ou trimestriel

Le contrat est nominatif : il comprend la famille, parents et enfants à charge.....  
.....  
.....  
.....

Toute autre personne ayant accès à l'emplacement (après accord avec le propriétaire) devra obligatoirement se présenter à la réception et s'acquitter du tarif visiteur en vigueur sur le camping.

Lors de sous-location soit par l'intermédiaire du camping (après accord avec le propriétaire) ou directement par celui-ci, une redevance équivalente à 35 % de la location sera reversée à la Direction. Les sous-locataires ayant dès lors les mêmes droits et responsabilités que le locataire. Le locataire prendra à sa charge toute assurance le couvrant pour son locatif ou biens personnels se trouvant sur l'emplacement. Il se conformera en outre au règlement intérieur en vigueur sur le terrain.

Une vérification de votre installation de gaz doit être effectuée 1 fois par an pour la sécurité de tous.

La vente de votre mobil-home 1ère génération (à toit plat) ne pourra plus être effectuée si celui-ci reste sur le camping. En cas de changement de mobil-home, une structure deux pentes sera désormais exigée.

Tout locataire ne respectant pas les clauses du présent contrat ainsi que le règlement intérieur du camping se verra exclu du terrain ayant reçu au préalable une mise en demeure par lettre recommandée.

Selon les directives de la Préfecture, aucun aménagement (non démontable) n'est autorisé sur l'emplacement autour de la structure principale (mobil-home ou caravane). L'ajout de tout autre structure hormis le mobil-home est interdit. Ne sera toléré qu'un abri de jardin (voir modèle auprès de la Direction). D'autre part, la mise en place de terrasse pour les structures doivent répondre à certains critères, modèle disponible sur catalogue (nous consulter au préalable).

Tout contrat non retourné et signé, sera considéré comme accepté.

NOM.....

ADRESSE.....

.....

TEL .....

MAIL .....

LE.....

FAIT A ROSANS LU ET APPROUVE

LA DIRECTION

LE LOCATAIRE